

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16844**

Intitulé

MASTER : MASTER Management public - Spécialité Directeur général des services communal et intercommunal (DGSCI)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université Haute Bretagne Rennes II

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président de l'Université Haute Bretagne Rennes II, M. Le Recteur chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Il s'agit de former des Directeurs Général des Services (DGS) communaux et intercommunaux à partir d'un MASTER 2. Cette spécialité de MASTER prépare à la fonction de dirigeant (communal ou intercommunal) en tant que fonction spécifique de cadre avec des qualités attendues, des capacités, des savoir-faire relationnels, des pratiques spécifiques, des fonctions propres.

Compétences professionnelles attendues pour l'exercice du métier

La formation doit permettre d'appréhender l'identité professionnelle du DGS communal et intercommunal, le pilotage d'une structure (commune et communauté de communes), de cerner la fonction ressources humaines, la fonction financière, le système d'information, la fonction juridique réglementation générale et pré contentieux et la "praxéologie". Le pilotage de l'action publique locale, le projet urbain et l'aménagement de la collectivité, l'animation culturelle, sociale et sportive de la collectivité, les politiques publiques locales en direction de publics spécifiques, font l'objet d'unités d'enseignements spécialisés.

Compétences transversales : quelques exemples :

- maîtriser des différents outils de management et de communication
- capacité rédactionnelle
- être capable de travailler d'une façon autonome et en équipe
- conduire un projet, animer un groupe de travail
- effectuer une recherche documentaire
- maîtriser les outils de la bureautique
- maîtriser une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette formation s'adresse principalement à des cadres territoriaux en exercice sur le statut de la formation continue, recherchant une promotion sociale, par le biais de l'obtention d'un master 2 (DGS en poste, cadres territoriaux qui visent cette fonction, DGS mis en disponibilité d'office et qui recherchent un nouveau poste). Seule la catégorie des jeunes attachés lauréats de concours et visant cette fonction peut être rattachée à la formation initiale.

- *Pour les DGS déjà en poste, il devrait permettre de revisiter les expériences acquises et de les questionner, dans un but de professionnalisation. Le master acquis pourra permettre à ces dirigeants une plus grande valorisation de leur parcours et autoriser une mobilité professionnelle accrue*
- *Pour les DGS expérimentés, le diplôme peut être acquis par validation des acquis et de l'expérience (VAE), facilitant la reconnaissance de cette expérience et autorisant là aussi la mobilité géographique et fonctionnelle.*
- *Pour des cadres visant la fonction de DGS, **il permet de faciliter les transitions professionnelles***
- *Pour les primo accédants à la fonction, comme des lauréats du concours d'attaché à la recherche d'un poste, il facilitera l'acquisition des connaissances spécifiques pour s'approprier la fonction et des bonnes pratiques. Il permettra l'élaboration d'une identité professionnelle et l'ouverture sur des réseaux et centres de ressources. Il permettra la création d'un véritable vivier de futurs dirigeants territoriaux de services, dotés de pré-requis, à un moment où les communes et communautés de communes peinent à recruter leurs DGS.*

*Pour les déchargés de carrière **mis à la disposition des Centres De Gestion (CDG), il peut être une voie de remobilisation professionnelle et de ressourcement, rompant l'isolement social et dotant les lauréats d'un diplôme reconnu pour trouver plus aisément un nouveau poste.***

Emplois de DGS communaux et intercommunaux dans les collectivités de 2 000 à 20 000 habitants

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1503 : Management des ressources humaines

M1205 : Direction administrative et financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 1

UEF1 (21h / 4 ECTS) - L'identité professionnelle du DGS communal et intercommunal

UEF2 (56h / 10 ECTS) - Le pilotage d'une structure d'une commune et d'une communauté de communes

UES1 (35h / 6 ECTS) - La fonction ressources humaines, financière et le système d'information

UES2 (28h / 5 ECTS) - La fonction juridique réglementation générale et pré contentieux

UEF3 (14h / 2 ECTS) - Praxéologie

UEM1 (21h / 3 ECTS) - Méthodologie de la recherche

Semestre 2

UEF4 (56h / 10 ECTS) - Le pilotage de l'action publique locale

UES3 (28h / 4 ECTS) - Le projet urbain et l'aménagement de la collectivité

UES4 (28h / 4 ECTS) - L'animation culturelle, sociale et sportive de la collectivité

UES5 (28h / 4 ECTS) - Les politiques publiques locales en direction de publics spécifiques

UEM2 (21h / 6 ECTS) - Conduite du mémoire de recherche

UEF5 (14h / 2 ECTS) - Stages

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI/NON | | COMPOSITION DES JURYS |
|--|---|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| En contrat de professionnalisation | X | |
| Par candidature individuelle | X | Commission pédagogique (enseignants-chercheurs, professionnels) |
| Par expérience dispositif VAE | X | Jury VAE : Enseignants-chercheurs et professionnels |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Master arrêté du 25 avril 2002 JO n° 99 du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté 20120615/04 du 3 juillet 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

www.univ-rennes2.fr

Lieu(x) de certification :

Université Rennes 2

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Date de création septembre 2012